

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-11 127.	Délibération du BUREAU N° BU-2020-09-09	Groupe n° 4703 Opération n°4703C1	SAINT AVE – Le Clos du Dôme
--------------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 09/09/2020, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 6 emprunts, pour un montant total de **257 489 €**, correspondant à 6 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 6 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social à l'acquisition du terrain (PLUS)	Prêt locatif à usage social (PLS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLS)
Montant du prêt	58 280 €	27 300 €	56 264 €	21 679 €	71 073 €	22 893 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois					
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	0					
Périodicité des échéances	annuelle					
Taux de la période	2,60 %		3,60 %		4,11 %	
Index	livret A					
Taux d'intérêt	Livret A -0,4%		Livret A +0,6%		Livret A +1.11%	
Typologie GISSLER	1A					
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)					
Modalité de révision	Double révisabilité					
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)					
Date d'effet du contrat de prêt	31/12/2023					
Date de 1 ^{ère} échéance	01/07/2025					
Garanties	50% GMVA / 40% Commune de SAINT AVE / 10% Conseil Départemental du Morbihan					

Fait à Vannes, le 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT